

Assemblée Générale

11 mars 2022

Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le vendredi 11 mars 2022 à 16h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne sous la présidence de M. Jean-Marc FEVRE, Vice-Président du GIP Haute-Marne et en présence de M. Hervé GERIN, Sous-Préfet de Saint-Dizier.

➤ Membres présents (37)

Mmes Judith BUROT, Ode CHEVAILLIER, Marie-Claude SAGET-THYES, Caroline TRIPIED, Annick VERRON, Christiane WELTI,

MM. Francis BARTHELEMY, Michel BOULLEE, Olivier BUISSON, David COLIN, Antony CORNOT, Eric CUNY, Denis DAILLET, Philippe DELBE, Jacques DELMOTTE, Philippe DUMAY, Jean-Marc FEVRE, Stéphane FONTANESI, Hervé GÉRIN, Yannick GOUGET, Jean-Paul HUVER, José LACOURT, Fabrice LESEUR, Jean-Baptiste MAIREL, Claude MALINGRE, Alain MALINGREY, Etienne MARASI, Giocondo MILESI, Philippe NOVAC, Bertrand OLLIVIER, Gaëtan PERCHAT, François ROSENBERG, Alain SABATIER, Dominique SAVOLDELLI, Jacky THIEBLEMONT, Damien THIERIOT, Bruno TONON.

➤ Membres excusés et représentés (5)

Mme Elodie FADEL,

MM. Daniel FRIQUET, Jean-François MARECHAL, Richard PAPAZOGLU, Marc POULOT.

➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (29)

Mmes Nadège COLIN, Brigitte DEBRIENNE-JANEL, Céline FORTUNÉ, Christelle GAUVAIN, Virginie GEREVIC, Mélanie HEILMER, Marie-Annick LANDREA, Christelle PIOT, Stéphanie ROBERT,

MM. Joël AGNUS, Laurent AUBRIOT, Christian BANCELIN, Jean-Alain CHARPENTIER, Yves CHAUVELOT, Patrick COLIN, Michel DAL BORGIO, Laurent GOUVERNEUR, Jean GUILLAUMEE, Bernard GUY, Michel HURSON, Eric KREZEL, Nicolas LACROIX, Gérard MARCHAND, Jean-Philippe NUFFER, James PASCAL, Eugène PEREZ, Pascal RENARD, Patrice TORRES, Jean-François VAN-HOORNE.

➤ Membres excusés (1)

M. Jean MARCHANDET.

➤ Participaient également (12)

Mmes Maryse CHARPENTIER, Nadine LODS-MERCIER, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT, Lucie VIAL,

MM. Alban BLANC, Olivier DECHARMES, Eric LAFON, Jean MASSON, Christophe POIRSON, Nicolas SERRAND, Mohammed TEMIME.

37 membres sont présents, 5 sont représentés et 29 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 299 voix sur 363. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Vice-Président

Nicolas LACROIX est retenu par une réunion de Présidents de Conseils départementaux du Grand Est puis par une réunion de concertation sur la déviation de la route départementale 60 aux abords de CIGEO.

Jean-Marc FEVRE assure la présidence de l'assemblée générale.

Nouveaux adhérents

Suite aux dernières municipales, sept nouvelles communes avaient souhaité adhérer au groupement : Bailly-aux-Forges, Blumeray, Charmes-en-l'Angle, Frampas, Louvemont, Nancy et Valleret. L'arrêté préfectoral portant approbation de l'avenant 1 à la convention constitutive modifiée en 2017 du GIP Haute-Marne a été signé le 3 mars 2022 confirmant ces communes comme membres du groupement.

Réunions de ce jour

Préalablement à cette assemblée, un comité exécutif et un conseil d'administration ont pu examiner 69 dossiers pour un financement global du GIP de 5,2 M€. Ces décisions restent encore conditionnées au contrôle de légalité, voire au visa du Contrôle d'Etat pour les décisions supérieures à 60.000 €.

Cependant, le conseil d'administration a pris trois décisions en faveur du programme de réhabilitation de l'ancien Lycée agricole de Droyes avec un appui financier du GIP Haute-Marne de 1,3 M€ pour la commune de Rives-Dervoises. Cet ambitieux projet comporte la création d'un groupe scolaire, d'une résidence séniors de 8 logements et de 12 logements partagés.

Les contrats de Ville de Joinville et de Langres ont également fait l'objet d'une décision. Les contrats de Saint-Dizier, de Chaumont et de la CCBJC seront actés ultérieurement.

Enfin, le conseil d'administration a pris des décisions de financement en faveur de :

- La réhabilitation de l'hôtel de commerce de Nogent, par la ville, pour 862.000 € ;
- La phase avant-projet de la suppression du passage à niveau 22 à Saint-Dizier, portée par le Département, pour 157.000 €. Cette suppression induit un profond réaménagement des circulations autour de la RD635.

Contexte économique

Avant de présenter la synthèse de l'activité 2021, M. le Vice-Président insiste sur le contexte très hasardeux de la conjoncture. Le contexte économique actuel est hautement incertain avec des signes avant-coureurs apparus l'année dernière : forte reprise d'activité avec une tension palpable sur le marché de l'emploi, tensions sur les matières premières avec des prix en hausse et des délais de livraison rallongés.

Depuis la crise en Ukraine, les tensions sur la plupart des matières premières se sont brutalement aggravées. La Haute-Marne n'échappe pas aux menaces géopolitiques plus globales.

Activité 2021

Après un exercice 2020 très atypique (plus de 60 M€ de financements octroyés), l'activité de financement du GIP Haute-Marne est revenue à un niveau plus modéré, en phase avec les moyens dont dispose le groupement : 787 opérations financées avec un volume d'aide de 26.736.375 €.

Ce nombre encore élevé de décisions s'explique par le dispositif de soutien aux établissements de la restauration fermés administrativement pour cause de Covid-19. 373 entreprises ont bénéficié d'un soutien forfaitaire au premier trimestre 2021. Ces opérations représentent un volume d'investissement de 139 M€. Le taux d'aide moyen était de 19 %.

Pour la première fois, le GIP Haute-Marne a été amené à verser des dotations aux communautés de communes incluses pour partie dans le rayon des 10 km autour du laboratoire souterrain selon un mécanisme identique aux dotations communales.

- Dotations 18 communes 1.290.000 €
- Dotation CC Bassin de Joinville en Champagne 1.494.000 €
- Dotation Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise 208.000 €

Ainsi, 10,5 % des recettes annuelles du GIP Haute-Marne sont mécaniquement reversées sur les budgets des collectivités ou EPCI présentes dans le rayon des 10 km.

L'an passé, en plus du dispositif Covid-19, le groupement a maintenu un soutien appuyé aux entreprises avec 136 décisions pour 10,2 M€ soit 38 % du total des financements.

Les deux principaux dispositifs concernent :

- L'immobilier avec 57 opérations de réhabilitation ou construction ;
- Les équipements innovants avec 68 projets d'investissement dans les entreprises haut-marnaises.

Les actions en direction de l'environnement se sont poursuivies avec 164 opérations financées en 2021 pour 7,8 M€. Ces opérations concernent pour l'essentiel :

- La performance énergétique (bâtiments des collectivités ou éclairage public) ;
- La mobilisation de la ressource bois (dessertes ou investissements en sylviculture) ;
- La préservation de la ressource en eau et la qualité de l'eau.

Enfin, le groupement a prolongé ses actions en direction des collectivités pour les équipements et infrastructures avec 94 opérations financées pour 5,1 M€ (bâtiments communaux, groupes scolaires, gendarmerie, EHPAD...).

Assemblée générale

L'ordre du jour de l'assemblée générale comporte trois points :

- L'approbation du compte financier 2021.
- La modification du programme d'activité 2022. Le Président LACROIX propose de nouer un partenariat avec le SDED 52 afin que le GIP Haute-Marne participe au financement des investissements dans le réseau des déchetteries.

C'est un programme pour la période 2022-2026 sur lequel le groupement mobilisera 1,4 M€.

- Enfin, le partenariat 2022-2024 avec Energic ST 52-55 devra être validé. Cette association de 105 entreprises meusiennes et haut-marnaises se mobilisent pour travailler avec les grands acteurs de l'énergie.

En 2021, ses membres ont passé 20,5 M€ de contrats d'affaires avec les grands donneurs d'ordre ou leurs sous-traitants que sont EDF, ORANO, l'ANDRA ou le CEA.

Décisions de l'Assemblée Générale

Approbation du compte financier 2021 et affectation du résultat (délibération 22-01)

L'assemblée générale décide d'approuver le compte financier 2021 joint en annexe et d'affecter la somme de 83.721.690 € en report à nouveau et 4.650,22 € aux réserves.

L'exercice 2021 enregistre un déficit de la section de fonctionnement de -5,9 M€ qui est la conséquence normale de la forte activité de financement de l'exercice 2020.

Il est rappelé que l'important fonds de roulement dont dispose le GIP Haute-Marne est affecté à 98 % à des engagements de financements sur des projets en cours de réalisation.

Modification du programme d'activité 2022 (délibération 22-02)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2022 proposé contient 41 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il est proposé d'apporter quelques modifications au programme d'activité 2022 voté par l'assemblée générale du 14 décembre 2021 :

- Actions 22-41 - "Développement du réseau départemental des déchetteries - programme 2022-2026" (nouvelle action)

Cette nouvelle action vise à accompagner le développement du réseau départemental des déchetteries, premier exutoire des déchets ménagers des habitants haut-marnais.

Les déchetteries feront l'objet d'aménagements internes afin de permettre l'accueil de nouvelles filières de recyclage. De nouvelles constructions peuvent par ailleurs être rendues nécessaires en remplacement ou en complément de déchetteries existantes.

Ces investissements visent à améliorer le service rendu aux usagers, à accompagner l'émergence de nouvelles filières de recyclage et à maîtriser les coûts de gestion de déchets ménagers.

- Pour la remise à niveau du réseau actuel de déchetteries :
 - Zone proche de proximité : aide de 35% pour les projets dont le coût est supérieur à 50.000 € HT.
 - Hors zone proche de proximité : aide de 30% pour les projets dont le coût est supérieur à 50.000 € HT.
 - Accompagnement maximum de 350.000 € sur la période 2022-2026.
- Pour l'extension de déchetteries existantes ou la création de nouvelles déchetteries :
 - Zone proche de proximité : aide de 35% pour les projets dont le coût est supérieur à 100.000 € HT.
 - Hors zone proche de proximité : aide de 30% pour les projets dont le coût est supérieur à 100.000 € HT.
 - Accompagnement maximum de 1.050.000 € sur la période 2022-2026.
- Actions 22-30 - "Contrats de centralité (Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres)"

A l'instar des contrats proposés par le conseil départemental, les modalités de mise en œuvre sont précisées.

- Pour les projets localisés sur Saint-Dizier, Chaumont et Langres sous maîtrise d'ouvrage ville, communauté de communes ou communauté d'agglomération :
 - Plancher de subvention par opération : 15.000 € ;
 - Maximum trois dossiers de demande de subvention par opération ou ligne inscrite au contrat.
- Pour les projets localisés sur Joinville sous maîtrise d'ouvrage ville ou communauté de communes :
 - Plancher de subvention par opération : 10.000 € ;
 - Maximum trois dossiers de demande de subvention par opération ou ligne inscrite au contrat.
- Actions 22-32 - "Eaux usées et eaux pluviales"

Les critères d'éligibilité sont assouplis.

Zone	Travaux min	Taux max	Subv min
Zone 10 km	Pas de plancher	40%	2.000
Zone proche historique	Pas de plancher	30%	2.000
Zone de proximité	15.000	25%	3.000
Hors Zone de Proximité	15.000	20%	3.000

L'assemblée générale décide à l'unanimité (MM. BOULLEE et FEVRE ne prennent pas part au vote) d'adopter le programme d'activité 2022 joint en annexe.

M. THIÉRIOT se félicite que les requêtes des communes de la zone proche historique aient été entendues en matière d'assainissement.

ASSOCIATION ENERGIC ST 52-55 - Programme d'accompagnement 2022-2024 (délibération 22-03)

L'assemblée générale décide d'acter le partenariat 2022-2024 avec Energic ST 52-55 en accordant une aide de 25%, dans la limite de 298.925 € pour un budget global de 1.195.700 € HT.

La subvention est ventilée annuellement de la façon suivante :

- 2022 : aide de 25% dans la limite de 97.375 € pour un budget de 389.500 € HT ;
- 2023 : aide de 25% dans la limite de 101.800 € pour un budget de 407.200 € HT ;
- 2024 : aide de 25% dans la limite de 99.750 € pour un budget de 399.000 € HT.

Clôture de l'assemblée générale

M. le Sous-Préfet représente Mme la Préfète.

Il tient à remercier l'équipe du GIP Haute-Marne pour la qualité du travail effectué.

2021 a été une année particulière et 2022 ne sera vraisemblablement pas une année normale non plus. Il note la complémentarité active entre l'Etat et les chambres consulaires en matière de services aux entreprises.

La relance économique génère des tensions sur les approvisionnements de matières premières et en termes de recrutement. Aujourd'hui, en plus de ces difficultés toujours présentes, des tensions en matière d'énergie frappent les industries et le monde agricole.

Il s'agit plus d'une crise de prévision que d'une pénurie.

Le Gouvernement et l'Europe vont lancer un plan de résilience afin de préserver la souveraineté économique tout comme l'a été la souveraineté sanitaire pendant la crise de la Covid-19.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Commissaire du Gouvernement

2 8 MARS 2022

Le Président



Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 11 mars 2022 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 95.650.181,71 € compte tenu du résultat prévisionnel 2021.

Le cumul des engagements en gestion restant à verser en 2022 s'élève à 71.496.482,63 € (hors les 8.968.425,00 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restant disponibles pour des engagements financiers en 2022 s'élèvent à 24.153.699,08 €.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 11 mars 2022	N° 22-01
OBJET : Approbation du compte financier 2021 et affectation du résultat	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	37 (104 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	34 (195 voix)
Total des membres présents ou représentés	71 (299 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	

L'assemblée générale du groupement est appelée à approuver le compte financier de l'exercice 2021.

Recettes de fonctionnement : 29.791.238 €

Les produits de la taxe additionnelle d'accompagnement se sont élevés à 28.615.752 €. Ce montant alloué au GIP Haute-Marne est égal à celui de 2020.

Les produits divers de gestion courante s'élèvent à 56.353 €, correspondant à des remboursements de trop perçu sur subventions et les reprises sur provisions à 1.113.920 €.

Les produits financiers représentent 5.212 €, contre 13.812 € en 2020. Ces produits sont issus des revenus des prêts accordés aux entreprises. Ils sont nettement inférieurs suite à la crise sanitaire et à la possibilité laissée aux entreprises de rembourser ou de différer leur échéance 2021.

Dépenses de fonctionnement : 35.726.430 €

Les financements mis en place par le groupement apparaissent au déblocage des fonds en section de fonctionnement pour les subventions et en section d'investissement pour les prêts ou avances remboursables.

Les subventions versées s'élèvent à 28.630.840 €, elles apparaissent en charges d'intervention au compte de résultat.

Les achats, charges et frais divers s'élèvent à 123.202 € y compris les frais liés au personnel détaché.

Les frais de personnel propre au groupement pour 2021 se montent à 316.112 €.

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 4.323.457 €. Elles sont composées des dotations communales du rayon des 10 km (1.290.570 €) ainsi que les nouvelles dotations à la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (1.494.052 €) et à la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise (208.585 €), des redevances pour concessions et licences (35.645 €), de la taxe sur les salaires (24.249 €), ainsi que des pertes sur créances irrécouvrables pour 1.270.356 €.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2.332.820 €, notamment passées pour les créances du groupement sur la société Haute-Marne Fonds Propres.

Recettes d'investissement : 372.097 €

Elles correspondent aux remboursements des différents prêts accordés antérieurement par le groupement.

Dépenses d'investissement : 45.655 €

Les dépenses d'investissement correspondent à l'octroi de prêts transmission-reprise en faveur des entreprises pour 43.200 € ainsi que l'acquisition de matériel informatique pour 2.455 €.

Résultats

Globalement, le compte financier 2021 fait apparaître les grandes masses suivantes :

Recettes de fonctionnement	29.791.237,79
Dépenses de fonctionnement	<u>35.726.430,48</u>
Déficit de la section fonctionnement	-5.935.192,69

Recettes d'investissement	372.096,78
Dépenses d'investissement	<u>45.655,00</u>
Excédent de la section investissement	326.441,78

L'activité de financement de 2021 au profit des entreprises et des collectivités correspond donc au cumul des subventions versées, des dotations communales et des prêts débloqués, soit un total de 31.667.247 €.

Il est proposé d'arrêter le compte financier 2021, joint en annexe, et de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Origines :

• report à nouveau antérieur au 31/12/2020	89.651.982,34
• déficit section fonctionnement	-5.935.192,69
• prélèvements sur les réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	<u>9.550,57</u>
	83.726.340,22

Affectations :

• affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	4.650,22
• report à nouveau	<u>83.721.690,00</u>
	83.726.340,22

Au 31 décembre 2021, les engagements de financement en gestion s'élèvent à 76.980.579 €. Il s'agit des subventions ou prêts décidés sur les exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été versés ou débloqués dans l'attente de la réalisation des projets.

Conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) au sein du GIP Haute-Marne, l'annexe au compte financier 2021 reprend à la date du 31 décembre 2021 l'ensemble des engagements de subvention non versés du groupement, comprenant 818 dossiers en gestion.

Au 31 décembre 2021, le fonds de roulement du GIP est affecté à 98 %. Le fonds de roulement s'élève à 71.580.243 €. Les engagements en gestion restant à verser s'élèvent à 69.989.837 € (hors les 6.990.742 € d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds restant disponible fin 2021 se sont élevés à 1.590.406 €.


L'assemblée générale arrête les éléments d'exécution suivants pour l'exercice 2021 :

- 4,8 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé), dont 3,9 ETPT salariés en propre et 0,9 ETPT détaché au groupement,
- 5.935.192,69 € de perte,
- 4.716.292,74 € d'insuffisance d'autofinancement,
- - 4.389.850,96 € de variation de fonds de roulement.

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver le compte financier 2021 joint en annexe et d'affecter la somme de 83.721.690 € en report à nouveau et 4.650,22 € aux réserves.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 299 VOIX POUR
DECIDE**

d'approuver le compte financier 2021 joint en annexe et d'affecter la somme de 83.721.690 € en report à nouveau et 4.650,22 € aux réserves.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 22 MARS 2022 LE PRÉSIDENT 
28 MARS 2022	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU VENDREDI 11 MARS 2022	N° 22-02
OBJET : Modification du programme d'activité 2022	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	37 (104 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	34 (195 voix)
Total des membres présents ou représentés	71 (299 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	2 (2 voix)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2022 proposé contient 41 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Il est proposé d'apporter quelques modifications au programme d'activité 2022 voté par l'assemblée générale du 14 décembre 2021 :

- Actions 22-41 - "Développement du réseau départemental des déchetteries - programme 2022-2026" (nouvelle action)

Cette nouvelle action vise à accompagner le développement du réseau départemental des déchetteries, premier exutoire des déchets ménagers des habitants haut-marnais.

Les déchetteries feront l'objet d'aménagements internes afin de permettre l'accueil de nouvelles filières de recyclage. De nouvelles constructions peuvent par ailleurs être rendues nécessaires en remplacement ou en complément de déchetteries existantes.

Ces investissements visent à améliorer le service rendu aux usagers, à accompagner l'émergence de nouvelles filières de recyclage et à maîtriser les coûts de gestion de déchets ménagers.

- Pour la remise à niveau du réseau actuel de déchetteries :
 - Zone proche de proximité : aide de 35% pour les projets dont le coût est supérieur à 50.000 € HT.
 - Hors zone proche de proximité : aide de 30% pour les projets dont le coût est supérieur à 50.000 € HT.
 - Accompagnement maximum de 350.000 € sur la période 2022-2026.
 - Pour l'extension de déchetteries existantes ou la création de nouvelles déchetteries :
 - Zone proche de proximité : aide de 35% pour les projets dont le coût est supérieur à 100.000 € HT.
 - Hors zone proche de proximité : aide de 30% pour les projets dont le coût est supérieur à 100.000 € HT.
 - Accompagnement maximum de 1.050.000 € sur la période 2022-2026.
- Actions 22-30 - "Contrats de centralité (Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Langres)"

A l'instar des contrats proposés par le conseil départemental, les modalités de mise en œuvre sont précisées.

- Pour les projets localisés sur Saint-Dizier, Chaumont et Langres sous maîtrise d'ouvrage ville, communauté de communes ou communauté d'agglomération :
 - Plancher de subvention par opération : 15.000 €
 - Maximum trois dossiers de demande de subvention par opération ou ligne inscrite au contrat

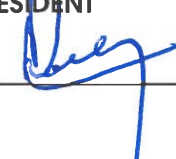
- Pour les projets localisés sur Joinville sous maîtrise d'ouvrage ville ou communauté de communes :
 - Plancher de subvention par opération : 10.000 €
 - Maximum trois dossiers de demande de subvention par opération ou ligne inscrite au contrat
 - Actions 22-32 - "Eaux usées et eaux pluviales"
- Les critères d'éligibilité sont assouplis.

Zone	Travaux min	Taux max	Subv min
Zone 10 km	Pas de plancher	40%	2.000
Zone proche historique	Pas de plancher	30%	2.000
Zone de proximité	15.000	25%	3.000
Hors Zone de Proximité	15.000	20%	3.000

Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter le programme d'activité 2022 joint en annexe.

L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 297 VOIX POUR MM. Michel BOULLEE et Jean-Marc FEVRE ne prennent pas part au vote
DECIDE

d'adopter le programme d'activité 2022 joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE (MM. Michel BOULLEE et Jean-Marc FEVRE ne prennent pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 22 MARS 2022 LE PRESIDENT 

Le Commissaire du Gouvernement

28 MARS 2022

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU VENDREDI 11 MARS 2022	N° 22-03
OBJET : ASSOCIATION ENERGIC ST 52-55 - Programme d'accompagnement 2022-2024	

Nombre de membres en exercice	135 (363 voix)
Présents	37 (104 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	34 (195 voix)
Total des membres présents ou représentés	71 (299 voix)
Quorum	183 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	

Rappel historique

Créée en 2007, l'association Energic S/T 52-55 compte aujourd'hui 105 adhérents haut-marnais et meusiens (maximum 117 en 2016). Elle a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, ORANO, CEA), de susciter et d'accompagner des partenariats entre industriels du territoire et de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Depuis 2009, le GIP Haute-Marne soutient les actions d'Energic.

La typologie des entreprises adhérentes a évolué. Ainsi, le taux de représentation des entreprises du domaine de la métallurgie est passé de 75% à la création de l'association, à 30%. Le secteur du bâtiment représente aujourd'hui 30% alors que les services aux entreprises (tertiaire) constituent le solde avec 40%.

Les objectifs de l'association sont d'aider les entreprises à développer leur chiffre d'affaire, leurs emplois et leurs compétences avec la filière de l'énergie et du nucléaire. Energic développe également une panoplie de services permettant aux adhérents d'accéder à des marchés qui leur étaient jusqu'alors hors de portée : groupements temporaires, salons, missions et veille commerciales, aide à l'ingénierie, ...

Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par les adhérents auprès des industriels du nucléaire s'élève à 13 M€ en 2020. En 2020, il était de 13 M€, 20 M€ en 2019, 24 M€ en 2018. En 2017, il était à 17,3 M€ après un pic en 2016 avec 38,1 M€ (le précédent point haut était de 34,4 M€ en 2013).

Fin 2018, Energic s'est positionnée sur la partie services de la conciergerie de la base de maintenance nucléaire (BAMAS) d'EDF construite à Saint-Dizier. Cette dernière est destinée à proposer aux entreprises sous-traitantes d'EDF intervenant en milieux contaminés, l'accès à des installations leur permettant d'effectuer la maintenance de leurs propres matériels d'intervention (outillages, appareils de mesure,...).

L'association apporte des prestations aux entreprises réalisant la maintenance de leur outillage notamment en facilitant la recherche de sous-traitants locaux.

Energic souhaite appuyer son budget 2022 (389.500 €) sur les financements suivants :

Financeurs	Montant	Taux
Cotisations adhérents	91.500	23%
Fonds privés (industriels du nucléaire)	84.300	22%
CCI 52/55	19.200	5%
GIP Haute-Marne	97.375	25%
GIP Objectif Meuse	97.375	25%

Le financement du budget 2023 (407.200 €) sera réparti entre :

Financeurs	Montant	Taux
Cotisations adhérents	97.400	24%
Fonds privés (industriels du nucléaire)	87.000	22%
CCI 52/55	19.200	4%
GIP Haute-Marne	101.800	25%
GIP Objectif Meuse	101.800	25%

Le budget 2024 (399.000 €) bénéficiera de financements suivants :

Financeurs	Montant	Taux
Cotisations adhérents	96.000	24%
Fonds privés (industriels du nucléaire)	84.300	21%
CCI 52/55	19.200	5%
GIP Haute-Marne	99.750	25%
GIP Objectif Meuse	99.750	25%

Pour rappel, la participation du GIP Haute-Marne avait été actée à hauteur de 96.750 € en 2021, 99.000 € en 2020, 101.425 € en 2019 et de 127.250 € en 2018. Précédemment un financement de 299.413 € avait été prévu sur la période de trois ans 2015-2017 (soldé à hauteur de 253.578 €).

Il est proposé à l'assemblée générale d'acter le partenariat 2022-2024 avec Energic en accordant une aide de 25%, dans la limite de 298.925 € pour un budget global de 1.195.700 € HT.

La subvention est ventilée annuellement de la façon suivante :

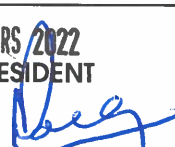
- 2022 : aide de 25% dans la limite de 97.375 € pour un budget de 389.500 € HT
- 2023 : aide de 25% dans la limite de 101.800 € pour un budget de 407.200 € HT
- 2024 : aide de 25% dans la limite de 99.750 € pour un budget de 399.000 € HT

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 299 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter le partenariat 2022-2024 avec Energic en accordant une aide de 25%, dans la limite de 298.925 € pour un budget global de 1.195.700 € HT.

La subvention est ventilée annuellement de la façon suivante :

- 2022 : aide de 25% dans la limite de 97.375 € pour un budget de 389.500 € HT
- 2023 : aide de 25% dans la limite de 101.800 € pour un budget de 407.200 € HT
- 2024 : aide de 25% dans la limite de 99.750 € pour un budget de 399.000 € HT

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 22 MARS 2022 LE PRESIDENT 

28 MARS 2022